



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 14, numéro 4

20 mai 2010

### RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, le **Service des travaux publics** procédera au rinçage de son réseau d'aqueduc

**du 25 au 27 mai inclusivement.**

Cette opération consiste à enlever les dépôts qui s'accumulent avec le temps dans les conduites d'aqueduc.

Pendant l'opération, il peut y avoir une baisse de pression et l'eau peut prendre une légère coloration. Durant cette période, vérifiez la qualité de votre eau avant de l'utiliser et, au besoin, laissez couler l'eau froide de vos robinets jusqu'à ce qu'elle s'éclaircisse, surtout si des vêtements doivent être lavés.

Le Service des travaux publics vous remercie de votre collaboration.

*Diane Laroche*  
Directrice générale

### DATES À RETENIR

**22 mai**  
Entretien du parc (dans les Fonds)

**23 mai**  
Marché horticole (Saint-Apollinaire)

**26 mai**  
Soirée d'information, Maison des jeunes

**5 juin**  
Nettoyage des berges

**7 juin**  
Assemblée ordinaire du conseil municipal



### SOMMAIRE

<i>Rinçage du réseau d'aqueduc</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 1</i>
<i>Services publics</i>	
<i>Utilisation extérieure de l'eau</i>	<i>page 2</i>
<i>Bruit lié aux tondeuses à gazon</i>	<i>page 2</i>
<i>Permis de brûlage</i>	<i>page 2</i>
<i>Récupération, ordures ménagères et résidus verts</i>	<i>page 3</i>
<i>Compostage</i>	<i>page 3</i>
<i>Loisirs et culture</i>	
<i>Regroupement des jeunes de Lotbinière (Maison des jeunes)</i>	<i>page 4</i>
<i>Ligue de volleyball de plage</i>	<i>page 4</i>
<i>Service d'urbanisme</i>	
<i>Permis de construction et de rénovation</i>	<i>page 5</i>
<i>Nouvelles normes sur les piscines</i>	<i>page 5</i>
<i>Avis publics</i>	<i>page 6</i>
<i>Services du SARP (rénovation patrimoniale)</i>	<i>page 7</i>
<i>Organismes</i>	
<i>Marché horticole</i>	<i>page 8</i>
<i>Entretien du parc dans les Fonds</i>	<i>page 8</i>
<i>Nettoyage des berges de Saint-Antoine</i>	<i>page 8</i>
<i>Programme Mieux consommer</i>	<i>page 9</i>
<i>Société de conservation du patrimoine collectif</i>	<i>page 9</i>
<i>Concours de photographies</i>	<i>page 9</i>
<i>Message de l'Équipe pastorale</i>	<i>page 10</i>
<i>Voyage Soccer</i>	<i>page 10</i>
<i>Camp jeunes entrepreneurs (JE) 2010</i>	<i>page 11</i>
<i>Maison de la famille de Lotbinière</i>	<i>page 11</i>
<i>Passage-Travail</i>	<i>page 11</i>
<i>Récupération des cartouches d'encre</i>	<i>page 12</i>

## SERVICES PUBLICS

### UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU EN PROVENANCE DE L'AQUEDUC

La Municipalité s'est dotée de règlements relatifs à l'utilisation extérieure de l'eau (Règlements 2000-428 et 2008-533).

Il est stipulé à l'article 2 que :

« L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes : entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- a) Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les lundis, mercredis et samedis.
- b) Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis, jeudis et dimanches. »
- c) Malgré les alinéas a) et b), l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est autorisée entre 4 h et 8 h tous les matins, et ce, peu importe le numéro de l'immeuble.

À l'article 5, il y est mentionné que :

« Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou d'un arrosoir mécanique. »

Et l'article 8 mentionne que :

**« Quiconque contrevient au règlement commet une infraction et est passible d'une amende (200 \$ personne physique, 300 \$ personne morale). »**

Pour consultation, ces règlements sont sur le site Web de la Municipalité, dans la section « Vie municipale » sous l'onglet « Publications municipales ».

**Avoir de l'eau potable en quantité et de qualité est un privilège. Il est important de ne pas en abuser.**

**MERCI DE VOTRE BONNE  
COLLABORATION!**



### BRUIT LIÉ AUX TONDEUSES À GAZON

La Municipalité a reçu plusieurs demandes et commentaires à propos de l'utilisation de la tondeuse à gazon durant l'heure du souper, la fin de semaine. Nous voulons sensibiliser les citoyens au fait que le bruit des tondeuses incommode plusieurs personnes. Pour que tous puissent apprécier pleinement la saison estivale, nous vous invitons fortement à tondre votre gazon à des heures raisonnables, c'est-à-dire ni à l'heure du souper ni tôt le matin.

Merci de votre compréhension.



### PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feu en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 418 886-2441, poste 104**, ou à la réception de la mairie, au 418 886-2441, poste 0, et ce, **48 heures avant l'événement**.

Il est à noter qu'un permis ne sera délivré que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

**Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.**

**Pour tout feu, les règles élémentaires de civisme et de respect du voisinage sont de mise (proximité des voisins, heure, direction des vents, matières à brûler, etc.).**

**Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.**



## RÉCUPÉRATION, ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUS VERTS

Toutes les matières doivent être déposées dans les bacs ou les conteneurs, selon le cas, et non jetées sur le sol.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LA COULEUR DES BACS.**

**BAC GRIS : ordures ménagères**

**BAC VERT : récupération**



### RÉSIDUS VERTS

Nous vous suggérons fortement de venir porter vos feuilles mortes, petites branches, gazon et autres résidus verts (matières putrescibles) dans les conteneurs mis à votre disposition. **Ils sont situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable).**

**DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, je dépose :**

- ♦ les feuilles mortes;
- ♦ le gazon;
- ♦ les résidus de jardin;
- ♦ les résidus de plate-bande;
- ♦ les petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre).



**Le tout doit être déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.**

### MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

Pour disposer de matériel électronique, vous pouvez vous rendre à l'Éco-centre de Saint-Flavien. Voici les matériaux récupérables : téléviseurs, magnétoscopes, ordinateurs, portables, imprimantes, appareils téléphoniques, télécopieurs, photocopieurs, consoles de jeux vidéo, lecteurs, enregistreurs, graveurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, baladeurs numériques, récepteurs radio, appareils photo numériques, caméscopes, GPS, routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoire, clés USB, etc.

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

Pour disposer des matériaux de construction et de résidus domestiques dangereux, vous devez aller les porter directement au site d'enfouissement. **Les RDD correspondent aux huiles usées, piles, peintures, pesticides, etc.**

SITE D'ENFOUISSEMENT ET ÉCO-CENTRE  
1450, POINTE DU JOUR, SAINT-FLAVIEN  
AVANT DE VOUS Y RENDRE,  
APPELEZ AU 418 728-5554.



## COMPOSTAGE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration avec la MRC, offre des composteurs au coût de 35 \$ chacun. Il s'agit d'en faire la demande au bureau municipal, au 418 886-2441, poste 0.

### **MATIÈRES COMPOSTABLES**

Résidus verts – cuisine

- Résidus de fruits et de légumes
- Plantes d'intérieur coupées
- Marc de café
- Coquilles d'œufs
- Sachets de thé

Résidus bruns – cuisine

- Filtres à café
- Riz, pâtes, pain
- Serviettes en papier
- Essuie-tout
- Cheveux naturels

Résidus verts – jardin

- Fleurs et légumes
- Résidus de plantes et de jardin
- Branches coupées (haie, etc.)
- Gazon coupé (en petite quantité)

Résidus bruns – jardin

- Feuilles
- Paille ou foin
- Brindilles et copeaux
- Gazon sec
- Mauvaises herbes séchées

### **MATIÈRES NON COMPOSTABLES**

- Viande, poisson, os
- Produits laitiers
- Huile ou graisse
- Sauce
- Cendre
- Litière
- Plantes malades
- Plantes matures avec graines

## LOISIRS ET CULTURE

---



Invitation spéciale  
à toute la population

**À la Maison des jeunes**  
(sous-sol de la caisse)  
**Le mercredi 26 mai 2010 dès 18 h 30**  
**Pour une soirée d'information**



### POURQUOI VENIR?

- Pour échanger avec les intervenants responsables.
- Pour vous informer sur les règles, le fonctionnement et les activités d'une maison des jeunes.
- Pour visiter les locaux mis à la disposition des jeunes.
- Pour avoir des réponses à vos questions.

Bienvenue à tous et à toutes!  
Au plaisir de vous rencontrer!

*C'est en travaillant ensemble que nous bâtirons l'avenir de la jeunesse de demain.*



### LIGUE DE VOLLEYBALL DE PLAGE

Depuis l'an dernier, il y a un terrain de volleyball de plage à Saint-Antoine-de-Tilly. Dans le but d'en faire profiter la population, nous voulons créer une ligue de volleyball. Nous aimerions aider l'athlète Guylaine Dumont dans sa marche vers les Olympiques de 2012 à Londres. Participez en grand nombre!

**Durée :** 2 juin au 11 août 2010  
**Jour :** Mercredi  
**Heure :** 18 h 30 à 21 h  
**Prix :** 15 \$ pour l'été



Si l'activité vous intéresse, veuillez communiquer avec la personne suivante :  
Félix Boudreault, responsable de la programmation  
Téléphone : 418 886-2441, poste 105  
Courriel : felix.boudreault@saintantoinedetilly.com

## SERVICE D'URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Pour commencer du bon pied la préparation de votre projet de construction, venez rencontrer le responsable de l'urbanisme, qui saura vous orienter sur les normes à respecter et la faisabilité de votre projet.

Plusieurs aspects réglementaires peuvent guider votre projet, tels que les marges d'implantation et la localisation, la superficie maximale d'un type de bâtiment, le type de matériaux autorisés ainsi que les contraintes environnementales et patrimoniales.

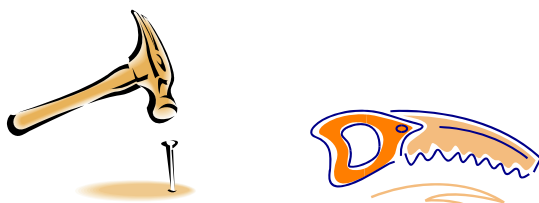
De plus, il pourra vous renseigner sur les documents obligatoires pour faire votre demande de permis.

Sachez que les travaux suivants exigent un permis :

- tout bâtiment complémentaire ayant une superficie de plus de 10 m<sup>2</sup>;
- toute rénovation intérieure qui requiert l'addition, la suppression ou le déplacement d'une cloison ou d'un mur;
- une galerie;
- tout changement de revêtement extérieur;
- une installation septique;
- toute division d'un terrain;
- tout changement de porte extérieure et de fenêtre;
- une piscine;
- tout agrandissement d'une résidence;
- tout changement d'usage.

Vous devez prévoir environ une semaine pour la délivrance du permis. Cependant, si vous êtes situé sur le chemin de Tilly ou dans la rue de la Promenade et que votre résidence a une valeur patrimoniale, vous devez prévoir au minimum un mois et demi pour recevoir votre permis.

Veuillez communiquer avec Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, pour toute question sur vos projets de rénovation ou de construction au 886-2441, poste 105, ou à l'adresse suivante : [felix.boudreault@saintantoinedetilly.com](mailto:felix.boudreault@saintantoinedetilly.com).

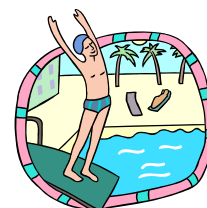


### NOUVELLES NORMES SUR LES PISCINES

Lors de la dernière séance du conseil, la Municipalité a modifié sa réglementation afin de se doter de normes plus sévères sur les piscines. Voici les principales modifications apportées :

1. Les **piscines creusées** devront être clôturées sur une hauteur de 1,2 m ou de 4 pi.
2. Les **piscines gonflables, démontables et temporaires** devront faire l'objet d'un permis pour leur installation.
3. Toute **piscine gonflable, démontable et temporaire** doit être clôturée, à moins que la hauteur de la piscine soit supérieure à 1,4 m (4,6 pi) et qu'elle soit recouverte d'une couverture.
4. Toute **piscine hors terre** doit avoir une hauteur supérieure à 1,2 m (4 pi), sinon elle devra être clôturée.
5. **L'accès d'une piscine hors terre** doit être sécurisé, selon une des méthodes suivantes :
  - a) au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
  - b) au moyen d'une échelle amovible, laquelle doit être remise en dehors des périodes de baignade;
  - c) à partir d'une plateforme ou d'une terrasse ceinturée par une barrière de 1,2 m de hauteur dont l'accès est empêché par une porte munie d'un dispositif de fermeture et de verrouillage automatique.

Pour tout autre renseignement sur la pose d'une piscine, veuillez communiquer avec Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au 886-2441, poste 105, ou à l'adresse suivante : [felix.boudreault@saintantoinedetilly.com](mailto:felix.boudreault@saintantoinedetilly.com).



## AVIS PUBLIC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier la hauteur maximale dans la zone HVa (secteur de la place des Phares) ».**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption, par sa résolution 2010-100 à sa séance du 3 mai 2010, du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR MAXIMALE DANS LA ZONE HVa, **tiendra une assemblée publique de consultation le 7 juin 2010, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église**, Saint-Antoine-de-Tilly, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

#### BUT DE LA MODIFICATION

Diminuer à 7 m la hauteur maximale dans le secteur de la place des Phares;

QUE ce projet de règlement vise les zones HVa 134, 135, 137, 138 et 139;

La zone HVa 134 comprend la portion sud-ouest de la place des Phares, est constituée en tout des lots suivants : 3 631 592 à 3 631 613, 3 389 502 à 3 389 505, 3 389 560 à 3 389 562 et 3 389 587 à 3 389 590;

La zone HVa 135 comprend le secteur nord-ouest de la place des Phares, est constituée en tout des lots suivants : 3 389 501, 3 389 598, 3 631 614 à 3 631 629 et 3 389 552;

La zone HVa 137 comprend la partie est de la place des Phares, est constituée en tout des lots suivants : 3 89 544 à 3 389 548, 3 389 555 à 3 389 559;

La zone HVa 138 comprend le secteur est de la côte de l'Église en bordure du fleuve, est constituée en tout des lots suivants : 3 631 683 à 3 631 684, 3 389 549 à 3 389 551;

La zone HVa 139 comprend le secteur ouest de la côte de l'Église, est constituée en tout des lots suivants : 3 631 691 à 3 631 700;

QUE la localisation précise de la zone concernée est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;



QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

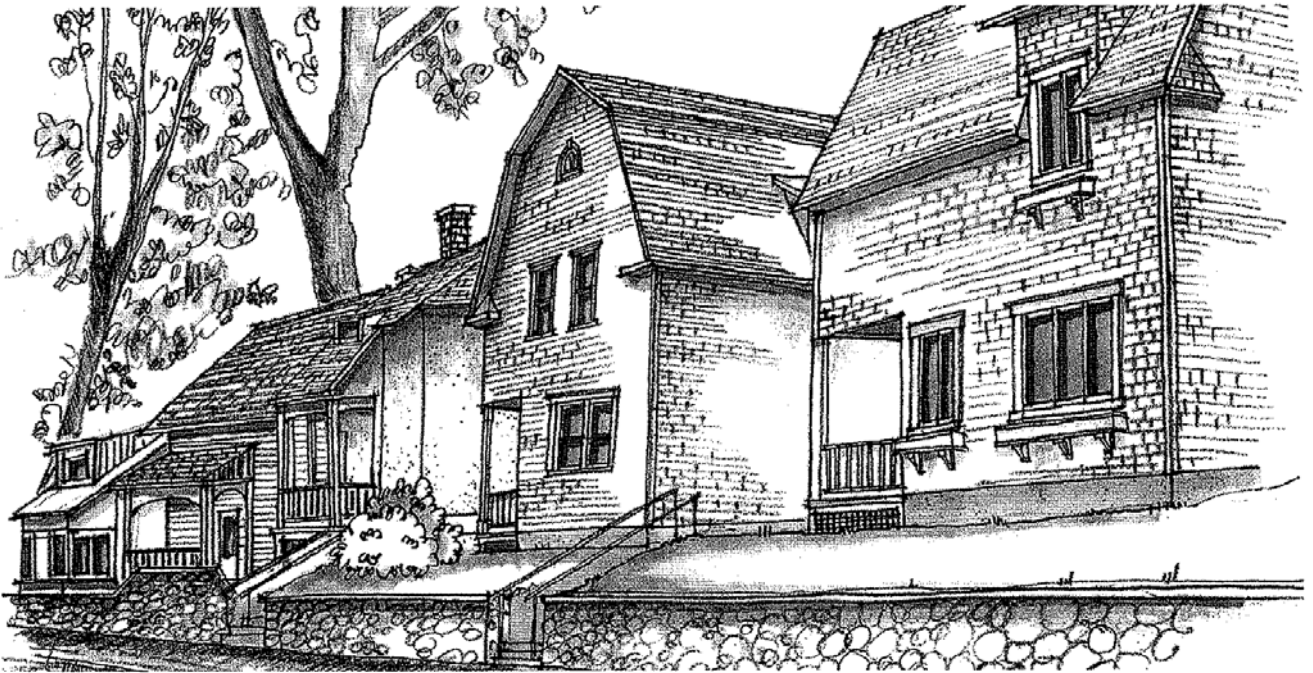
Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 20 mai 2010.

*Diane Laroche*  
Directrice générale

#### RÉSUMÉ

La Municipalité veut diminuer à 7 m la hauteur maximale autorisée dans le secteur de la place des Phares.

Si vous êtes intéressé par cette modification ou si vous vous y opposez, veuillez vous présenter le 7 juin 2010, à 20 h, au centre communautaire, pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.



- Production d'esquisses architecturales
- Proposition de matériaux et couleurs
- Valorisation de maisons patrimoniales
- Projet de rénovation, nouvelle construction



Les services du SARP sont abordables et constituent un investissement rentable pour votre habitation.

Attentive à la qualité de son milieu, votre municipalité peut sous certaines conditions, vous offrir une consultation à prix réduit.\*

\* Consultations à prix réduits en quantité limitée

**Vous construisez, rénovez, restaurez?**

**MAXIMISEZ**  
**votre investissement...**

Le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale [www.sarp.qc.ca](http://www.sarp.qc.ca)  
Pour informations contacter la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly : 418 886-2441

## ORGANISMES

### MARCHÉ HORTICOLE

Avec le printemps revient le marché horticole!

Les habitués, et ils sont nombreux, attendent le marché horticole avec impatience chaque printemps, car ils savent qu'ils y trouveront vivaces, fines herbes, légumes, arbres, arbustes et annuelles à très bon prix. Cette activité, organisée par la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire depuis quinze ans, fait le bonheur des jardiniers et sert de financement à l'organisme.

**QUAND :** le dimanche 23 mai, à compter de 13 h  
**OÙ :** salle communautaire de Saint-Apollinaire, 83, rue Boucher

Arrivez tôt pour plus de choix!

Nancy Ross



### ENTRETIEN DU PARC DANS LES FONDS

Le samedi 22 mai, de 9 h à 12 h, les Amis du marais organisent une corvée pour l'entretien du parc dans les Fonds. Ce parc est de plus en plus fréquenté par des gens de chez nous, mais aussi par plusieurs visiteurs. Pour ceux-ci, c'est souvent un premier contact avec Saint-Antoine, il est alors important que les lieux soient bien aménagés, propres et accueillants. Que vous soyez membres ou non, nous faisons appel à votre fierté et à votre générosité. **On apporte ses outils de jardinage** et on vient passer une heure ou deux selon ses disponibilités. Il y aura remise de **prix de présence**.

Pour ceux qui ne peuvent se présenter ce matin-là, nous ajoutons une soirée, **le mardi 25 mai, de 18 h 30 à 20 h ou, en cas de pluie, le mercredi à la même heure.**

Pour plus d'information : 418 886-2797

Louise Bernier  
Amis du marais



### NETTOYAGE DES BERGES À SAINT-ANTOINE

Le samedi 5 juin en avant-midi, des équipes de bénévoles parcourront les berges du fleuve pour le grand ménage du printemps. Chaque année, des remorques sont remplies de déchets qui sont déposés dans un conteneur prévu à cet effet par la Municipalité. Depuis plus de dix ans, cette activité est organisée à Saint-Antoine et tous s'entendent pour dire que les plages sont de plus en plus propres. Un peu comme pour notre terrain, un grand nettoyage est nécessaire chaque printemps, en bordure du fleuve.

À tous ceux qui veulent se joindre à une équipe ce jour-là, vous pouvez le faire en vous rendant à 9 h aux endroits suivants :

- au quai dans les Fonds,
- au pied de la côte des Phares,
- en face de l'église,
- à l'extrémité est de la municipalité, en haut de la côte Aubin.

Les jeunes familles sont invitées à se rendre en face de l'église. Il est conseillé de porter des **bottes et des gants**.

Nous avons aussi besoin de bénévoles (deux équipes de trois personnes) pour faire les hotdogs à partir de 11 h. Les personnes disponibles peuvent téléphoner à Louise Bernier (418 886-2797). En cas de pluie abondante, l'activité est annulée.

Vers midi, un lunch est offert à tous les bénévoles au parc municipal dans les Fonds. Hotdogs et rafraîchissements sont au menu. De plus, des prix de présence seront tirés au sort parmi tous les bénévoles.

Unissons nos efforts pour garder notre fleuve en santé et laisser un environnement sain aux générations futures.

Information : 418 886-2797 ou 418 886-2059

Visitez notre site Internet : [www.amisdumarais.com](http://www.amisdumarais.com)

Louise Bernier  
Amis du marais



## PROGRAMME MIEUX CONSOMMER

### LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER

Les Amis du marais participent au projet d'Hydro-Québec Le diagnostic résidentiel mieux consommer.

Pourquoi?

Parce que chaque propriétaire qui répond au questionnaire d'Hydro-Québec recevra personnellement des recommandations pour mieux consommer. De plus, pour chaque questionnaire rempli sur papier, la Municipalité recevra 30 \$ et, s'il est rempli en ligne, elle recevra 35 \$.

La Municipalité remettra cette somme aux Amis du marais pour en faire profiter toute la collectivité.

En effet, Hydro-Québec a accepté le projet des Amis du marais, qui consiste à fabriquer et à installer des panneaux d'interprétation de la faune et de la flore du marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

Actuellement, nous avons déjà ramassé 3 100 \$, alors que notre objectif est de 4 650 \$. Nous espérons l'atteindre puisque les propriétaires ont jusqu'à la fin du mois de juillet pour remplir le questionnaire. Si vous ne l'avez pas fait et que vous avez égaré le cahier, d'autres sont disponibles à la caisse Desjardins, à la mairie ou au bureau de poste. Pour le faire en ligne, vous allez sur le site de la Municipalité : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com), qui vous donne directement accès au site d'Hydro-Québec.

Grand merci à ceux et celles qui sont déjà passés à l'action!

Et à tous les autres : allez-y, c'est pour une bonne cause!

*Louise Bernier  
Amis du marais*



**Suivez  
le courant  
collectif.**

## SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COLLECTIF (SCPC)

Dans le cadre de ses concerts bisannuels, la Société de conservation du patrimoine collectif a eu l'honneur d'accueillir l'Ensemble Baroque-Negro le samedi 24 avril à l'église de Saint-Antoine-de-Tilly.

Ce groupe vocal dirigé par Mme Catherine-Élisabeth Loiselle nous a transportés à l'époque baroque avec plusieurs excellentes prestations classiques et de negro spiritual.

Nous tenons à remercier tous les annonceurs et abonnés d'encourager le maintien du patrimoine de la communauté de Saint-Antoine-de-Tilly. Nous serons ravis de vous compter parmi nous au concert du 13 novembre 2010. Mme Maude Bergeron et M. Jean Verreault rendront un hommage à Richard Verreau.

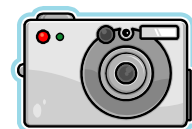
Nous en profitons pour vous souhaiter une belle saison estivale.

*Rémi Bélanger  
Vice-président*



## CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Concours de photographie sous le thème **VIVRE DANS LOTBINIÈRE**



Nous faisons appel à tous les amateurs de photographie de la région pour illustrer le calendrier 2011 de la MRC de Lotbinière. Le concours annuel de la MRC permettra de déterminer les 13 photographies qui illustreront la vie des gens de Lotbinière. Que ce soit au travail, dans les loisirs ou dans les activités quotidiennes, montrez-nous le côté humain des gens qui habitent notre MRC.

**Date limite de participation : 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Règlements et renseignements supplémentaires sur [www.mrcotbiniere.org/culture](http://www.mrcotbiniere.org/culture).

Vous pouvez aussi communiquer avec Marie-France St-Laurent, agente de développement culturel, au 418 926-3407, poste 222.

## MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

### LE FRÈRE ANDRÉ CANONISÉ LE 17 OCTOBRE 2010

Le fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph, un symbole et un centre de foi à Montréal et pour l'ensemble du Canada, deviendra le deuxième saint québécois, après sainte Marguerite d'Youville, canonisée en 1990.

En allant sur notre site [www.paroisseseigneuries.com](http://www.paroisseseigneuries.com), vous pourrez visionner un diaporama pour mieux connaître la vie de cet homme qui a atteint la grandeur par l'humilité, la détermination et le service à autrui.

### FÊTE-DIEU

Un rassemblement régional aura lieu **le jeudi 3 juin, à 19 h**, à l'église de Saint-Calixte, 1460, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Toutes et tous, vous êtes invités à cette fête. La messe sera présidée par M<sup>gr</sup> Gérald Cyprien Lacroix, évêque auxiliaire à Québec.

**De 20 h 30 à 21 h**, il y aura une marche en procession dans les rues de la ville, qui se veut une manifestation publique de notre attachement au Christ, qui nous rassemble par son Eucharistie et qui nous envoie dans le monde pour être signe de son amour dans l'unité du Père et du Saint-Esprit.

**De 21 h à 21 h 30**, au terme de la procession, il y aura l'envoi des délégations avec le Saint-Sacrement.

Dans toutes nos paroisses, il y aura une célébration spéciale les 5 et 6 juin pour approfondir le sens de la Fête-Dieu, sous le thème Christ nous rassemble, Christ nous envoie. Notre monde a besoin en 2010 de ce témoignage.

### BONNES VACANCES

La belle saison est arrivée et, avec elle, la promesse de vacances reposantes et régénératrices. Je vous souhaite un bon été, bon repos et on se retrouve en pleine forme en septembre.

*Gilles Rhéaume,  
prêtre au nom de notre équipe pastorale*



## VOYAGE SOCCER MRC LOTBINIÈRE



**Voyage Soccer MRC Lotbinière  
vous invite à son  
3<sup>e</sup> FESTIVAL DE SOCCER À 7  
RÉCRÉATIF ADULTES**

**LES SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 JUILLET 2010**

### Endroit

Au complexe sportif de Saint-Apollinaire

### Nombre de joueurs/joueuses par équipe

Maximum 10 joueurs/joueuses (17 ans et plus)

### Coût d'inscription

175 \$ par équipe, payable à l'inscription par chèque à l'ordre de « Voyage Soccer MRC Lotbinière ». Seule la réception du chèque confirmera votre inscription.

### Date limite d'inscription

Le vendredi 2 juillet 2010 (1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi)

### Comment s'inscrire

Formulaire disponible auprès de Loïc Lance. Vous pouvez le joindre au 418 728-5191.

**Voyage Soccer MRC Lotbinière  
Festival de soccer  
268, rue Principale  
Issoudun (Québec)  
G0S 1L0**



**À gagner** : trophées, bourses en argent (tirées au sort parmi les équipes participantes), prix de présence et, surtout, beaucoup de PLAISIR!

Nombreux services et activités sur place (bar, casse-croûte, jeux, animation)

Service de massothérapie sportive sur place.

Veillez noter que ce festival n'est sanctionné ni par l'ARSQ ni par aucun organisme de soccer reconnu. De plus, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des blessures et accidents qui surviennent au cours des parties.

Qu'est-ce que le voyage France Soccer?

C'est une aventure extraordinaire offerte à des jeunes âges de 12 et 13 ans : un voyage d'une dizaine de jours sur le vieux continent (France). Ce voyage jumelle le sport, la culture et la vie en communauté : volets sportif (entraînements et parties), culturel (visites du Vieux-Mans, d'une cathédrale, d'un château, etc.), pédagogique (journal de voyage et présentation orale au retour), social et communautaire (activités de financement).

## CAMP JEUNES ENTREPRENEURS (JE) 2010

### CONCOURS À LA RECHERCHE DE L'APPRENTI ENTREPRENEUR

#### CAMP JE 2010

La SADC de Lotbinière est à la recherche d'un jeune âgé de 13 à 16 ans motivé à vivre une expérience entrepreneuriale.

**Le gagnant remportera un séjour au Camp JE d'une valeur de 1 000 \$. L'activité se déroulera du 27 juin au 10 juillet au camp Trois-Saumons, à Saint-Aubert, dans la région de Chaudière-Appalaches.**

Ce camp a pour objectif de mettre sur pied une petite entreprise comprenant la réalisation d'un plan d'affaires et la production d'un produit, et se terminant avec la mise en marché et la vente des produits pendant la dernière journée du camp.

De plus, afin d'allier plaisir et apprentissage, les jeunes participent à de nombreuses activités récréatives (natation, kayak, trampoline sur l'eau, escalade, randonnée, etc.) et à des soirées d'animation inoubliables.

Pour s'inscrire, le jeune n'a qu'à communiquer avec la SADC de Lotbinière, qui lui fournira un formulaire dans lequel il devra démontrer sa motivation à participer au camp.

SADC de Lotbinière  
238, route 269  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
(Québec) G0S 1B0  
Téléphone : 418 596-3300  
Sans frais : 866 596-3300  
Télécopieur : 418 596-3303

**La date limite d'inscription est le 29 mai 2009.**

En neuf ans, plus de 1 223 jeunes ont participé aux Camps JE. À l'été 2008, 77 % des participants et participantes ont confirmé que les camps leur ont donné le goût de démarrer leur entreprise.

*Amélie Côté*  
Conseillère jeunesse



## MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

### Heure d'ouverture de la Maison

La Maison de la famille est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h, du lundi au vendredi et les fins de semaine pour les Services de droit d'accès (SDA) et des activités. Consultez notre site Internet :

[www.maisonfamillelotbiniere.com](http://www.maisonfamillelotbiniere.com)

### Centres de jour Familles de Lotbinière

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes de la MRC, soit les mardis à Saint-Sylvestre, les mercredis à Val-Alain, les jeudis à Issoudun et les vendredis à Saint-Apollinaire.

### Assemblée générale annuelle – 2 juin

Les membres de la Maison de la famille de Lotbinière sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **mercredi 2 juin**. À cette occasion, la population de la MRC de Lotbinière est invitée à un **5 à 7** pour connaître les services offerts à la Maison et dans les municipalités.



**PARTENARIAT**



### Vous arrivez dans la région et vous cherchez un emploi?

**Passage-Travail** vous souhaite la bienvenue et vous invite à découvrir des ressources utiles à votre recherche d'emploi, des services-conseils et de la formation en recherche d'emploi, quel que soit votre âge ou votre domaine d'emploi. Au service de la population depuis 26 ans, **NOUS POUVONS VOUS AIDER**. C'est **GRATUIT**.

Inscrivez-vous à une séance d'information

au **418 833-7122 (Lévis)**

ou au **418 832-0088 (Charny)**

**Territoires desservis :** Ville de Lévis  
MRC de Bellechasse  
MRC de Lotbinière

Passage-Travail  
[www.passagetravail.com](http://www.passagetravail.com)

Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalaches

## RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La Fondation MIRA procède à la récupération de cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement, qui est de plus en plus importante, et celle de la Fondation MIRA, qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira  
CAR ÇA M'TOUCHE »



*Les bureaux de la mairie,  
le centre communautaire  
et les services municipaux  
seront fermés le 24 mai  
à l'occasion de  
la Journée nationale  
des patriotes.*

Prochaine assemblée  
du conseil municipal  
de Saint-Antoine-de-Tilly

**le lundi 7 JUIN 2010  
à 20 h**

au centre communautaire  
945, rue de l'Église

### *Trait d'union*

*Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

*Prochaine parution : 29 juin 2010  
Date de tombée des articles : 17 juin 2010  
Coordination et rédaction : Lucie Brunet  
Révision des textes : Isabelle Bouchard*

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
3870, chemin de Tilly, C. P. 10  
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0  
Téléphone : 418 886-2441  
Télécopieur : 418 886-2075  
Courriel : [saint-antoine@globetrotter.net](mailto:saint-antoine@globetrotter.net)  
Site Internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)*

*Heures de bureau :  
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h  
du lundi au vendredi*